

CFVU DU 05 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE DES FORMATIONS EN CONTROLE CONTINU INTÉGRAL 2026-2027

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 février 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le calendrier universitaire des formations en contrôle continu intégral 2026-2027.

- **Rentrée universitaire** : 01/09/2026,
- **1er semestre** : du 07/09/2026 au 08/01/2027,
 - Périodes d'interruption des enseignements : du 24/10 au 01/11/2026,
 - Vacances universitaires : du 19/12/2026 au 03/01/2027,
- **2ème semestre** : du 11/01/2027 au 21/05/2027,
 - Périodes d'interruption des enseignements :
 - du 20/02 au 28/02/2027,
 - du 17/04 au 25/04/2027,
- **Fin de l'année universitaire** : 31/08/2027

Détails : Cf. document en annexe.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 05/02/2026*

Présents	17
Représentés	9
Suffrages exprimés	26
Pour	26

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre PERAUD



Publié le : 17/03/26

Transmis à M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine : 16/03/26

2026

Bornes année universitaire du 01/09/2026 au 31/08/2027 (sauf pour les Master 2 et les licences professionnelles : fin de l'année universitaire le 30/09/2027 (révolu))

Période d'enseignement
Vacances scolaires zone A
Vacances universitaires
Interruption des cours (hors
jours fériés)